

SAIL adjusters



FICHE D'INFORMATION COMMERCIALE DU FONDS INTERNE COLLECTIF **SAIL ADJUSTERS**
ÉLIGIBLE AU SEIN DES CONTRATS COMMERCIALISÉS PAR **VITIS LIFE S.A. - BELGIAN BRANCH**

SAIL adjusters

- └ Fonds interne collectif
- └ Sous-jacent aux contrats commercialisés par Vitis Life S.A. - Belgian Branch
- └ Horizon de placement conseillé: 5 ans
- └ Classe de risque exprimée en SRI: 3 sur 7
- └ Sans protection du capital

“Puisqu'on ne peut changer la direction du vent, il faut apprendre à orienter les voiles.” (James Dean)

Le **Sail Adjusters** est un **fonds interne collectif de Vitis Life S.A. - Belgian Branch** dont l'objectif est de bénéficier de la hausse des marchés tout en limitant les pertes en cas de baisse de ceux-ci, en suivant le principe de la répartition des risques. Le Sail Adjusters vise donc une croissance du capital stable et régulière à long terme dans un cadre de risque moyen. La durée d'investissement conseillée est de minimum 5 ans. Le fonds a un SRI (indicateur de risque synthétique) de 3 sur une échelle de 1 à 7.

GESTION ACTIVE

Le Sail Adjusters investit dans 10 fonds flexibles (OPCVM) gérés activement, c'est-à-dire que les gestionnaires de ces fonds **adaptent les stratégies d'investissement et leurs allocations d'actifs aux circonstances de marché** constamment changeantes.

Les 10 fonds flexibles soigneusement sélectionnés et composant le Sail Adjusters à partir du 01/03/2021 sont les suivants:

- └ DPAM Horizon B Balanced Strategy
- └ LAZARD Multi Assets Patrimoine Opportunities SRI
- └ CAPITAL GROUP Global Allocation Fund
- └ FLOSSBACH VON STORCH Multiple Opportunities
- └ FUNDS FOR GOOD Flexible Sustainable
- └ MERCIER VANDERLINDEN Patrimonium
- └ NORDEA Stable Return
- └ ROTHSCHILD & CO R-Valor Balanced
- └ PTAM Global Allocation
- └ VARENNE CAPITAL PARTNERS Valeur



SÉLECTION ET MONITORING DES FONDS

Les 10 fonds sélectionnés par Vitis Life doivent répondre au **critère de flexibilité** afin de rencontrer le triple objectif du Sail Adjusters, à savoir **rendement, risque maîtrisé** et **régularité**. Cette sélection se déroule en 5 étapes et est renforcée par un monitoring régulier des fonds, des gestionnaires et des ratios, visant à **maîtriser le risque**. Il peut être décidé à tout moment de vendre ou de remplacer un fonds par un autre afin de maintenir le cap vers l'objectif recherché.

- 1. Fonds flexibles** → Dans l'univers des fonds, nous choisissons les fonds flexibles qui, conformément à leur stratégie d'investissement, peuvent faire fluctuer de manière importante leur allocation d'actifs. Parmi cette sélection, en plus des fonds de grandes maisons, nous retenons aussi des fonds de plus petits gestionnaires.
- 2. Rendement** → Nous sélectionnons les fonds qui figurent parmi les 10% les plus performants de leur catégorie sur 1, 3 et 5 ans.
- 3. Risque** → La sélection des fonds se base également sur leur capacité à limiter la volatilité et ainsi éviter au maximum une chute en cas de retournement des marchés.
- 4. Régularité** → Les fonds sélectionnés doivent être faiblement corrélés entre eux afin de viser une croissance du Sail Adjusters avec une faible volatilité.
- 5. Analyse** → Nous procédons à une analyse qualitative des gestionnaires qui passe par une étude approfondie de leurs qualités et de leur approche personnelle: c'est l'application de la finance émotionnelle et comportementale.

BON À SAVOIR

Gestion déléguée à Vitis Life

Le fonds interne collectif est géré par l'équipe d'experts en investissement de Vitis Life, qui en **sélectionne** les sous-jacents et se charge de leur monitoring.

Allocation d'actifs

L'allocation d'actifs représente la **stratégie de répartition des actifs financiers** au sein d'un portefeuille. Le montant des fonds à investir est divisé entre des catégories d'actifs différentes, comme les actions, obligations, liquidités, immobilier, et autres.

Corrélation

La corrélation entre deux actifs financiers est une statistique mesurant le **degré de dépendance réciproque** entre ces actifs. Elle permet ainsi de jauger la qualité de la diversification d'un portefeuille donné. Pour diversifier un portefeuille, il ne suffit en effet pas de sélectionner une multitude d'actifs mais il faut être attentif à la façon dont ces actifs se comportent les uns par rapport aux autres. Pour bien diversifier, il faut donc des actifs faiblement corrélés et éviter de choisir des actifs du même secteur.

LES PRINCIPAUX ATOUTS DU SAIL ADJUSTERS

- └─ Combinaison des **fonds flexibles** les plus **performants** de leur catégorie.
- └─ **Faibles variations** ou volatilité.
- └─ **Diversité** des stratégies des fonds sélectionnés.
- └─ Potentiel de **croissance stable et régulière**.
- └─ **Dispersion du risque**.
- └─ **Monitoring régulier** des fonds sélectionnés.

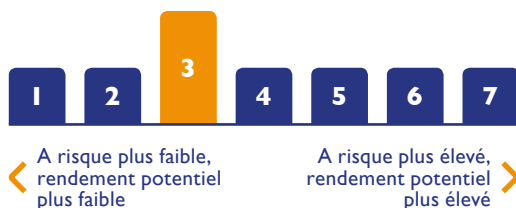


LES PRINCIPAUX RISQUES DU SAIL ADJUSTERS

- └─ **Risque actions:** le fonds est exposé aux fluctuations du marché
→ risque de diminution de la valeur nette d'inventaire.
- └─ **Risque de contrepartie**
→ risque de défaillance d'une contrepartie.
- └─ **Risque en capital:** le fonds ne bénéficie d'aucune protection ni garantie
→ risque de perte du capital investi.

INDICATEUR DE RISQUE SYNTHÉTIQUE (SRI)

Le SRI est un indicateur de risque synthétique permettant d'apprécier le niveau de risque d'un fonds de placement par rapport à un autre. Une classe de risque de 1 signifie un faible risque et un faible rendement potentiel. Une classe de risque de 7 correspond à un risque élevé et à un rendement potentiel élevé. Le SRI indique donc la probabilité que le fonds interne collectif enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés financiers ou d'une impossibilité de l'assureur de payer l'investisseur.



Le Sail Adjusters a un SRI de 3, ce qui correspond à **une classe de risque entre basse et moyenne**.

RÉPARTITION DES ACTIFS DU SAIL ADJUSTERS

Le Sail Adjusters investit principalement dans des parts d'organismes de placement collectif en valeurs mobilières (OPCVM) de type obligataire et/ou de type action, Le Sail Adjusters peut investir dans les classes d'actifs suivantes, conformément aux limites définies par la Lettre Circulaire I5/3 du Commissariat aux Assurances :

CLASSE D'ACTIFS	LIMITES PAR ÉMETTEUR	LIMITES GLOBALES
└─ OPCVM conformes à la directive modifiée 2009/65/CE	└─ Sans limite	└─ Sans limite
└─ OPCVM d'un pays de l'EEE non conformes à la directive modifiée 2009/65/CE	└─ 25%	└─ 40%
└─ OPCVM d'un pays de la zone A hors EEE	└─ 25%	└─ 40%
└─ Comptes à vue, à préavis ou à terme	└─ 20%	└─ 20%
└─ Intérêts courus et non échus	└─ Sans limite	└─ Sans limite

A PROPOS DU SAIL ADJUSTERS

Les informations reprises ci-après sont un **extrait du règlement de gestion** concernant le fonds interne collectif Sail Adjusters. Vous trouverez **une information plus élaborée** concernant le fonds de placement et notamment les frais et les risques relatifs au Sail Adjusters dans ledit règlement de gestion, disponible sur simple demande auprès de votre intermédiaire en assurances.

Description du fonds

Le Sail Adjusters est un des fonds internes collectifs, soumis au droit luxembourgeois, éligibles au sein des contrats de Vitis Life S.A. - Belgian Branch

- └ **Lancement:** 01/02/2018
- └ Fonds ouvert à **durée indéterminée**
- └ **Rendement non garanti**
- └ **Objectif:** L'objectif du fonds est de rechercher une appréciation à long terme des capitaux investis et applique le principe de la répartition des risques.

Des scénarios de performance sont présentés dans le document d'informations clés lié au fonds interne collectif Sail Adjusters disponible sur <http://www.vitislife.com/fr-be/pki>

Investissement minimal

Le seuil minimum exigé est défini par type de contrat et est renseigné sur la fiche info financière correspondante.

VNI du fonds

Hebdomadaire, publiée sur le site internet de Vitis Life S.A.: <http://www.vitislife.com/fr-be/about/category/7>

Résumé des frais du fonds

- └ Commission de gestion: **0,20 %** par an
- └ Frais de distribution: **0,50 %** par an
- └ Frais afférents à la banque dépositaire: **min. 0,06 - max. 0,12 %** par an, HTVA
- └ Frais afférents au calcul de la VNI et à l'administration du fonds: **5.000 euros** par an, HTVA

Afin de maîtriser les coûts, ce fonds interne collectif est – chaque fois que cela est possible - constitué de parts institutionnelles.

Risques du fonds

- └ **Risque actions:** La présence d'instruments financiers classés « actions » dans l'actif du fonds expose celui-ci aux fluctuations des marchés actions. En cas de baisse des marchés actions et/ou de dégradation de la situation commerciale et financière des sociétés dont les actions composent directement ou indirectement l'actif du fonds, la valeur nette d'inventaire du fonds pourrait baisser.
- └ **Risque de contrepartie:** Il s'agit du risque de défaillance d'une contrepartie la conduisant à un défaut de paiement.
- └ **Risque en capital:** Le fonds interne collectif ne bénéficie d'aucune protection, ni garantie, de sorte qu'il est possible que le capital initialement investi ne soit pas intégralement restitué.

DOCUMENTATION PRÉALABLE À L'INVESTISSEMENT

Votre situation personnelle, votre appétit pour le risque, votre horizon de placement sont des éléments importants lors du choix d'investissement. L'information contenue dans cette fiche d'information commerciale ainsi que les documents d'informations clés (DIC), le règlement de gestion, la fiche info financière assurance-vie et les conditions générales du contrat constituent l'**information précontractuelle essentielle** pour effectuer votre choix. Vous êtes tenu d'en prendre connaissance avant toute décision d'investissement. Nous vous invitons à contacter votre intermédiaire en assurances pour obtenir ces documents sans frais, ainsi que pour bénéficier d'un conseil adapté à votre situation.

INFORMATIONS GÉNÉRALES

ASSUREUR

Vitis Life S.A. - Belgian Branch: Jan Emiel Mommaertslaan 20 B bus 8 à B-1831 Diegem, BCE 0686.903.619, succursale belge de Vitis Life S.A., entreprise d'assurances dont le siège social est situé au 52, boulevard Marcel Cahen à L-1311 Luxembourg. Vitis Life S.A. est agréée par le Commissariat aux Assurances pour les opérations d'assurances relevant des branches « Vie » en vertu d'un arrêté délivré par le Ministère des Finances luxembourgeois (Réf.: S07/5) en date du 30 janvier 1995 et enregistrée en Belgique auprès de la FSMA.

PLAINTES

Toute réclamation ou plainte relative à un contrat de Vitis Life S.A. - Belgian Branch ou au fonds interne collectif peut être adressée à l'assureur:

- ↳ **Service Réclamations** - Vitis Life S.A. - Belgian Branch
Jan Emiel Mommaertslaan 20 B bus 8 à B-1831 Diegem
belgianbranch@vitalife.com - <https://www.vitalife.com/disclaimer/>

VOUS POUVEZ ÉGALEMENT VOUS ADRESSER

- ↳ à l'**Ombudsman des Assurances**
Square de Meeûs, 35 à B-1000 Bruxelles
info@ombudsman.as - www.ombudsman.as
tél: 02 547 59 71
- ↳ au **Commissariat aux Assurances**
7, boulevard Joseph II à L-1840 Luxembourg
- ↳ à l'**Association des Compagnies d'Assurance et Réassurance (ACA)**
12, rue Erasme, L-1468 Luxembourg.

**POUR DE PLUS AMPLES
RENSEIGNEMENTS**

Contactez votre intermédiaire en assurances
ou l'un de nos Wealth Insurance Consultants
au **+32 2 486 27 71**

**VITIS LIFE S.A.
BELGIAN BRANCH**

Jan Emiel Mommaertslaan 20 B bus 8 • 1831 Diegem + 32 2 486 27 71 •
belgianbranch@vitislife.com www.vitislife.com • www.thebestofbothworlds.be